

## Surdité

# C'est le dernier moment pour acheter une prothèse

**On se rue chez les audioprothésistes pour pouvoir encore profiter de l'ancien système de subventions, qui change le 1<sup>er</sup> juillet**

Francine Brunschwig

Dépêchez-vous d'acquiescer d'ici à fin juin un appareil auditif si vous voulez bénéficier de l'ancien système de remboursement! C'est en substance le message racoleur qu'ont adressé ces dernières semaines à leurs clients les centres auditifs et les audioprothésistes indépendants. Et cela marche. «Nous croulons sous les demandes», confirme Dominique Dorthe, de l'Office AI pour le canton de Vaud à Vevey. «Normal, il y aura une telle différence de remboursement», commente Jean-Marc Monaco, audioprothésiste, responsable du centre Neuroth à Lausanne.

C'est donc la ruée! Ceux et celles qui envisageaient de se faire appareiller un jour mais qui repoussaient la démarche ont pris le taureau par les cornes pour obtenir le tampon officiel de l'AI (avant 65 ans) ou de l'AVS (après 64, resp. 65 ans) d'ici à fin juin.

## Baisse drastique

Le couperet tombe en effet le 1<sup>er</sup> juillet prochain. A cette date, le nouveau système de remboursement par forfaits entre en vigueur. La baisse est drastique: là où l'on pouvait recevoir de l'AI - selon le niveau de surdité (1, 2 ou 3) évalué par le médecin - entre 2457 et 3623 francs pour un appareillage binaural (deux oreilles), l'assuré obtiendra un forfait de 1650 francs (voir ci-contre). «Pour un appareil de base monaural (une oreille) pour lequel l'assuré à l'AVS obtenait 1506 fr. 60, ce sera 630 francs, soit moins de la moitié», relève Gil Bernheim. «On ne sait pas très bien où on va», constate l'audioprothésiste indépendant.

L'une des interrogations concerne la prestation et sa facturation. Jusqu'à présent, spécificité



Jean-Marc Monaco, responsable du centre Neuroth à Lausanne, prévoit que les personnes modestes avec des atteintes importantes seront les premières pénalisées. PATRICK MARTIN

helvétique, les prix des appareils incluent la prestation de l'audioprothésiste, soit les nombreux réglages de l'appareil et le suivi durant six ans. «Le remboursement permettait jusqu'ici de couvrir les deux, cela ne sera plus le cas», note pour sa part Jean-Marc Monaco.

Comme ses collègues, il prévoit que les premiers à se voir pénalisés seront les personnes modestes avec des atteintes impor-

tantes. «Elles n'auront plus les moyens de s'équiper avec la technologie de pointe qu'exige leur niveau de surdité», affirme Patrick Müller, chef de vente chez Amplifon.

## La question de la qualité

Autre crainte des spécialistes: que n'importe qui se mette à vendre des appareils de qualité discutable. Car les normes de qualité strictes que devaient respecter les

audioprothésistes en tant que partenaires de feu la convention tarifaire ne sont désormais plus exigées. Selon l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), les appareils devront être remis «par des personnes qualifiées, par exemple des audioprothésistes, des pharmaciens, des médecins ou encore des droguistes». Pour le Dr Jacques-André Hauury, médecin ORL et député libéral, «c'est choquant et injurieux à l'égard de la profession d'audioprothésiste, de haute compétence».

«Mal réglée, une prothèse peut être inefficace, voire dangereuse», estime Olivier Gaches, gérant chez Amplifon, qui rappelle les études européennes montrant tout le haut degré de qualité des appareils et des prestations fournies en Suisse.

L'AVS et l'AI déboursent près de 100 millions de francs par an pour les aides auditives, alors même qu'on estime que seule une personne sur six souffrant de déficience utilise un appareil. Avec le nouveau système forfaitaire, l'Office fédéral des assurances (OFAS) anticipe une économie de 30 millions de francs et une pression bénéfique sur les prix.

## Nouveau

On l'appelle «la lentille de contact pour l'oreille». Dernier arrivé, le Lyric, de la marque Phonak, ressemble à un bouchon antibruit. Il est placé dans le conduit auditif, à 4 mm du tympan. Invisible, le Lyric, que l'on peut garder jusqu'à quatre mois dans l'oreille, n'est pas vendu mais proposé par abonnement pour 169 francs par mois. Il ne convient cependant pas à toutes les oreilles et il est indiqué pour une atteinte légère à moyenne.

## Forfaits

Les niveaux 1, 2 et 3 de remboursement, selon le degré d'atteinte auditive évalué par le médecin, sont supprimés.

Seuls subsistent trois types de forfaits:  
- avant l'âge de 65 ans, l'AI rembourse 840 francs pour un appareil, 1650 francs pour deux appareils;  
- après 65 ans, l'AVS rembourse 630 francs par assuré.

## Les agresseurs d'un sexagénaire au tribunal

**Les quatre mineurs qui avaient tabassé un homme de 61 ans à Villeneuve l'été dernier sont devant les juges. La victime avait reçu une trottinette sur la tête**

C'était il y a un an tout juste. Peu avant minuit à Villeneuve, Claude, 61 ans, sa fille de 14 ans et son amie marchent le long des quais. En chemin, ils croisent la route de quatre mineurs âgés de 16 à 17 ans. Quelques mètres plus loin, c'est la curée: le quatuor s'acharne avec violence sur le sexagénaire, pourtant costaud, qui tombe à terre. Un agresseur balance même sa trottinette sur la tête de la victime, qui finira sur la table d'opération du CHUV. «Claude leur a fait une remarque après qu'ils ont tapé violemment sur une poubelle», racontera son amie à 24 heures.

Hier, les quatre agresseurs, brièvement placés en détention

préventive au mois de juillet, comparaissent devant le Tribunal des mineurs à Lausanne. Ils ont tous admis avoir tabassé le Villeneuve. «Et l'un d'eux a avoué avoir asséné un coup de trottinette sur la tempe de mon client», relate Nicolas Gillard, l'avocat du Villeneuve.

Plutôt penauds, les agresseurs - un Suisse, un Serbe, deux Macédoniens - ont cherché à minimiser leurs actes, indiquant que Claude avait proféré des insultes racistes à leur rencontre. Une accusation que le sexagénaire dément avec véhémence. Pour lui, comme pour son avocat, c'est l'incompréhension qui prédomine: «Pourquoi ces jeunes ont-ils fait preuve d'une telle sauvagerie?» s'interroge Nicolas Gillard. Aujourd'hui, désireux de tourner la page, Claude a quitté Villeneuve. Mais il garde toujours des séquelles de cette nuit dramatique: des douleurs abdominales et des problèmes de vue. Plaidoiries et réquisitoire aujourd'hui. **R.D.**

## Lausanne Les archéologues vont affluer

Les 2200 membres de l'association Archéologie Suisse ont rendez-vous dans le canton ce week-end. Leur assemblée, qui réunit amateurs et professionnels, se tiendra à Lausanne. Elle sera suivie d'excursions sur plusieurs sites vaudois. Pour cette occasion a été publié un cahier spécial de la revue *Archéologie suisse* consacré aux découvertes dans le canton et intitulé *Par monts et par Vaud*. **J.F.D**

## Disparition Un homme retrouvé sans vie

Hier, nous annoncions dans nos colonnes la disparition d'un homme de 85 ans. Il avait disparu mardi de l'EMS La Pensée, au Mont-sur-Lausanne. La police cantonale a annoncé une révocation de son avis de disparition. Une promeneuse a découvert le corps sans vie de cet homme en bordure d'un ruisseau. Les premiers éléments de l'enquête excluent l'intervention d'un tiers. **J.F.D**

## CVI Luc Ferry invité à l'assemblée



Avant la conférence de Luc Ferry, ex-ministre et philosophe français (ci-dessus), les délégués de la CVI ont entendu le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Celui-ci a évoqué le déclassement des terrains constructibles comme alternative au droit d'emption. **B.G.**

PUBLICITÉ

24 heures

Web

## Pourquoi les éco-énergies coûtent-elles plus cher ?

Retrouvez tout ce que vous devez savoir sur l'énergie dans notre dossier thématique [www.24heures.ch/energie](http://www.24heures.ch/energie)



En partenariat avec

ROMANDE  
ENERGIE